

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de délibération du brevet de technicien supérieur spécialité commerce international

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de son directeur ;

Vu les articles D643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2020 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité commerce international ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : Sont nommés présidente et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité commerce international :

Présidente : Madame Corinne PASCO, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale ;

Enseignant-chercheur : Madame Isabelle TOURNIER ;

Enseignants : Mesdames Audrey ADJEDJ, Chloé ARCHAMBAULT, Laurence AUBRY, Laurence BOGAERT, Isabelle CANTINAUD, Isabelle FERMAS, Christine GRUET, Julia HUITRIV, Monique PEZOUT, Anne QUISPE ;
Monsieur Sébastien RUBAUD ;

Professionnels : Mesdames Véronique RAINASSE, Juliette RAGOUC, Caroline TAPPOU, Laëtitia LOGGHE, Karine BILLOIS-GRAIRE ;
Messieurs Patrick ERBS, Nicolas PASCO, Guillaume VALLET, Fabien BLANCHOD, Yannick WILEVEAU, Benjamin DUJARDIN ;

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 24 juin 2024



Frédéric MULLER